

## **La solidarité n'est pas un délit, c'est un devoir humain**

Dans les douze derniers mois, plus de 3000 personnes se sont noyées en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe, portant à plus de 10 000 le total de morts en mer depuis 2014. Celles et ceux qui arrivent sur le territoire européen sont les rescapé-e-s d'odyssées au cours desquelles ils ont perdu leurs biens, leurs ami-e-s, des membres de leur famille, leur réseau social.

Sans abri et sans protection ou massés dans des camps comme celui de Vintimille dans des conditions de vie intolérables, ils cherchent à passer la frontière dans des tentatives désespérées, et se retrouvent en butte aux policiers, gendarmes et soldats français qui quadrillent le terrain frontalier, pour les renvoyer en Italie.

Face aux drames humains que vivent les réfugiés dans les Alpes-Maritimes, des centaines de citoyens secourent ces hommes, ces femmes et ces enfants qui se retrouvent perdus, menacés par la faim et le froid sur les routes, les autoroutes, les berges des rivières et les voies ferrées où certains ont déjà perdu la vie. Bénévolement ils soignent, nourrissent, hébergent, orientent et aident ces personnes afin que leur vies ne soient plus en danger et que leur dignité soit protégée.

Alors que, par simple humanité, ils se substituent à l'État français qui refuse d'apporter assistance aux réfugiés en zone frontalière, se plaçant ainsi en dehors du droit international, plusieurs citoyens solidaires ont été arrêtés et vont être jugés au motif d'« avoir facilité l'entrée, la circulation et le séjour irrégulier » (Cf. article 622 du CESEDA, pouvant entraîner jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende) de plusieurs mineurs, femmes et hommes, venus demander l'asile en Europe. Déjà, le 23 novembre dernier, le procureur de Nice a requis 6 mois de prison avec sursis contre Pierre-Alain Mannoni, dont le seul crime fut de prendre dans sa voiture des migrantes, dont l'une était blessée. Verdict le 5 janvier 2017.

La solidarité n'est pas un crime, nous sommes tous solidaires.

Nous exigeons la levée immédiate des poursuites contre les prévenu-e-s solidaires.

Signataires :

Le collectif Migrant-e-s Bienvenue 34, Ensemble! 34, CGA 34, NPA 34, Sud éducation Hérault, CGT Educ'action Montpellier,, collectif Accueillir à Valleraugue, RESF 34, Solidaires 34, Parti de Gauche 34, Collectif Accueil en Cévennes, CNT ESS34, LDH 34, Désobéissants 34, ESCALE en Pic Saint-Loup, École Émancipée, Welcome 34

Contact :

Collectif Migrant-e-s Bienvenue 34

migrants.bienvenue34@riseup.net